



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **17 janvier 2011**

Décision n° **B-2011-2032**

commune (s) : Bron

objet : Cession, à la Compagnie des Contractants Régionaux (CCR), de 2 parcelles de terrain appartenant à la Communauté urbaine de Lyon et situées rue Albert Camus et autorisation donnée à la CCR de déposer une demande de permis de construire

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 10 janvier 2011

Secrétaire élu : Monsieur David Kimelfeld

Compte-rendu affiché le : mardi 18 janvier 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Besson, M. Colin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), Frih.

Absents non excusés : MM. Darne J., Barge, Charles, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, MM. Vesco, Assi, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 17 janvier 2011**Décision n° B-2011-2032**

commune (s) : Bron

objet : **Cession, à la Compagnie des Contractants Régionaux (CCR), de 2 parcelles de terrain appartenant à la Communauté urbaine de Lyon et situées rue Albert Camus et autorisation donnée à la CCR de déposer une demande de permis de construire**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.1 et 1.13.

Le secteur Albert Camus, situé entre l'autoroute A 43 et l'avenue Charles de Gaulle au nord, est une zone à vocation économique d'environ 5 hectares qui doit constituer une extension du parc d'activités Saint Exupéry tout en s'intégrant au secteur d'habitat situé à l'ouest, tel qu'inscrit dans les orientations d'aménagement du Plan local d'urbanisme (PLU), opposable depuis le 5 août 2005.

L'opération Albert Camus a été inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissement 2002-2007, par délibération n° 2003-0983 du conseil de Communauté du 21 janvier 2003. Le lancement des études de faisabilité comportant notamment le développement d'activités tertiaires par la construction de bureaux a été approuvé, par décision du Bureau n° B-2004-2268 du 17 mai 2004.

Par décision n° B-2005-3148 du Bureau du 2 mai 2005, la Communauté urbaine de Lyon a acquis auprès de la commune de Bron un terrain de 30 000 mètres carrés.

Le projet de construction du siège régional de CCR-GSE répond au développement de l'activité économique, en effet le groupe GSE est une société internationale d'ingénierie qui conçoit et réalise des bâtiments industriels et tertiaires.

La construction de l'immeuble de bureaux réalisée par CCR-GSE est un bâtiment basse consommation qui s'inscrit dans la démarche de Haute Qualité Environnementale et correspond au label Très Haute performance énergétique.

Aux termes du compromis et afin de permettre la réalisation de cette opération, la Communauté urbaine céderait à la CCR les parcelles cadastrées C 1915 et C 1920, respectivement de 1 493 mètres carrés et 239 mètres carrés au prix de 172 000 €.

La Communauté urbaine autorise la CCR ou toute autre société se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur ces biens communautaires, faisant l'objet de la présente cession ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 12 mars 2010 ;

DECIDE

1° - Approuve la cession, à la Compagnie des Contractants Régionaux, pour un montant de 172 000 €, des parcelles situées rue Albert Camus et cadastrées C 1915 et C 1920, dans le cadre de l'implantation du siège régional de CCR-GSE.

2° - Autorise :

a) - monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession,

b) - la CCR, ou toute société se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur ces biens communautaires, faisant l'objet de la présente cession.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine, individualisée sur l'opération n° 928.

4° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 172 000 € en recettes : compte 775 100 - fonction 824,

- sortie du bien du patrimoine communautaire, valeur 26 298,11 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 824 - et en recettes : compte 211 100 - fonction 824,

- soit une plus-value réalisée de 145 701,89 € en dépenses : compte 676 100 - fonction 01 - et en recettes : compte 192 000 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 janvier 2011.